



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

DÉBAT PUBLIC

Planification de l'espace maritime

Manche Est – Mer du Nord

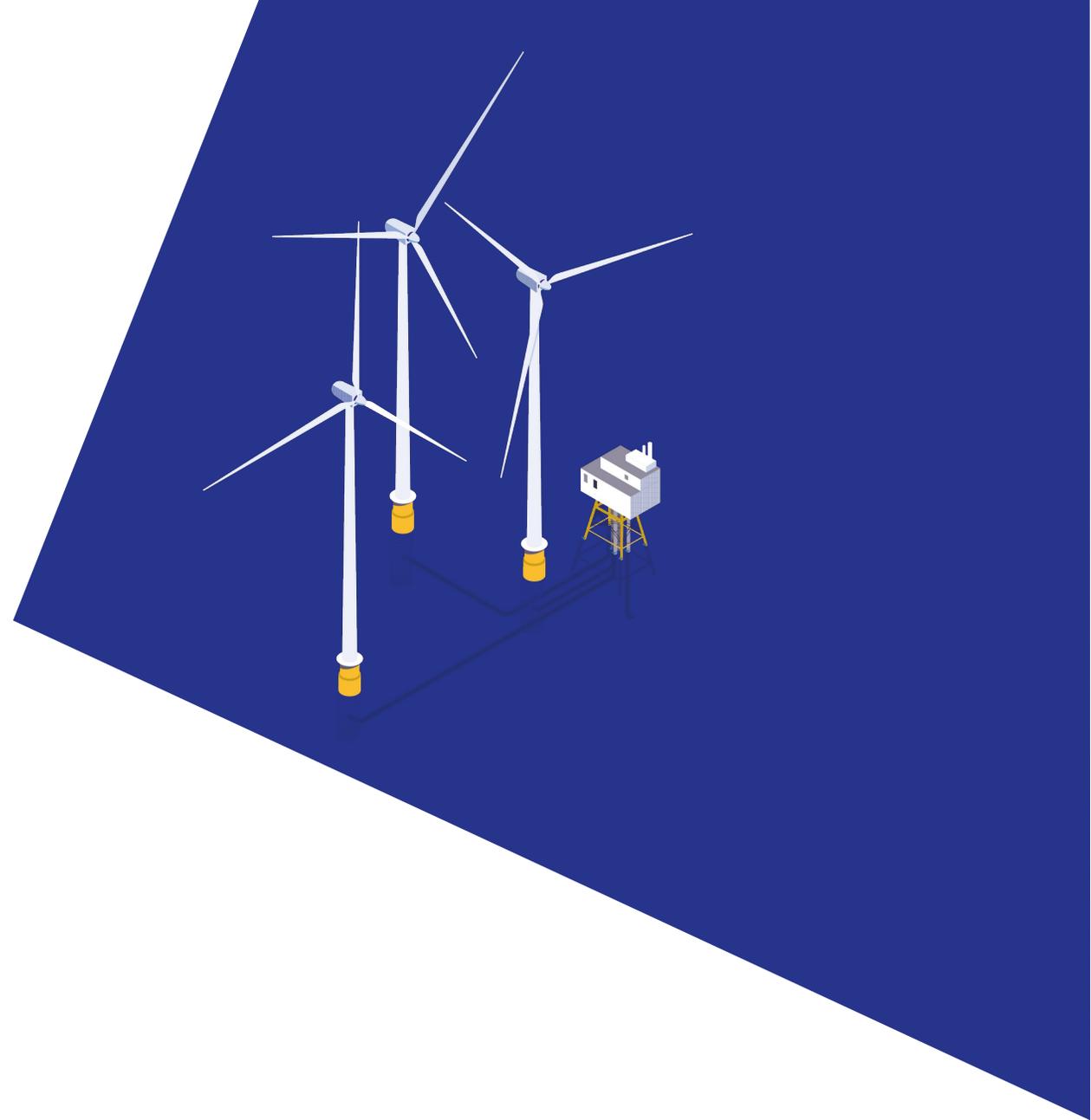
Escale du Havre

18 JANVIER 2024



Séquence 2

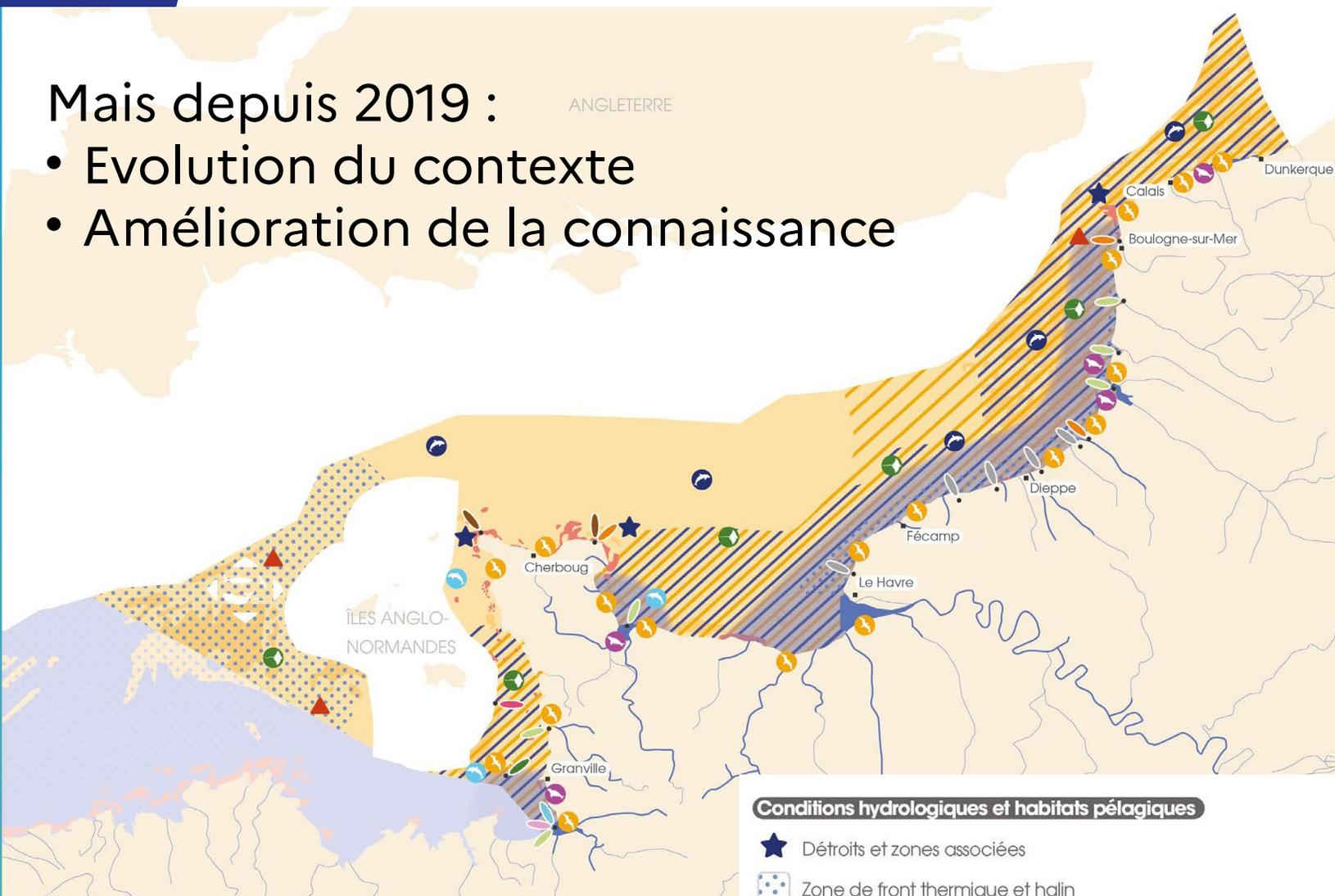
Biodiversité



LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES SUR LA FAÇADE MEMN (2019)

Mais depuis 2019 :

- Evolution du contexte
- Amélioration de la connaissance



Habitats

- Roches et autres substrats durs
 - Sédiments meubles (vases, sables, cailloutis, sédiments grossiers)
 - Dunes hydrauliques
 - Hauts-fonds rocheux et fosses
- Structures géomorphologiques à enjeu

- Maërl
 - Laminaires
 - Hermelles
 - Huîtres plates
 - Bancs de moules
 - Prés salés
 - Zostères
- Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur

Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
 - Fortes densités et alimentation des oiseaux marins
 - Estuaires
 - Cours d'eau
 - Concentration de poissons fourrages
 - Enjeux pour les élasmobranches
 - Densité maximale de marsouins
 - Population sédentaire de Grands dauphins
 - Colonies de phoques
 - Enjeux pour l'ensemble de la megafaune
- Enjeux pour les oiseaux marins
- Enjeux pour les amphihalins
- Enjeux pour les poissons fourrages
- Enjeux pour les mammifères

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Détroits et zones associées
- Zone de front thermique et halin
- Apports fluviaux et baies macrotidales

LES ENJEUX DU DÉBAT SUR LA QUESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Renforcer la protection du milieu marin pour
atteindre le bon état écologique:

- Renforcer la **connaissance du milieu marin** ;
- Assurer la bonne **cohabitation des enjeux environnementaux et socio-économiques** (évolutions et développement des activités humaines) ;
- Protéger les **zones présentant les enjeux les plus sensibles environnementalement** par le développement d'un réseau de « Zones de Protection Forte » (ZPF)

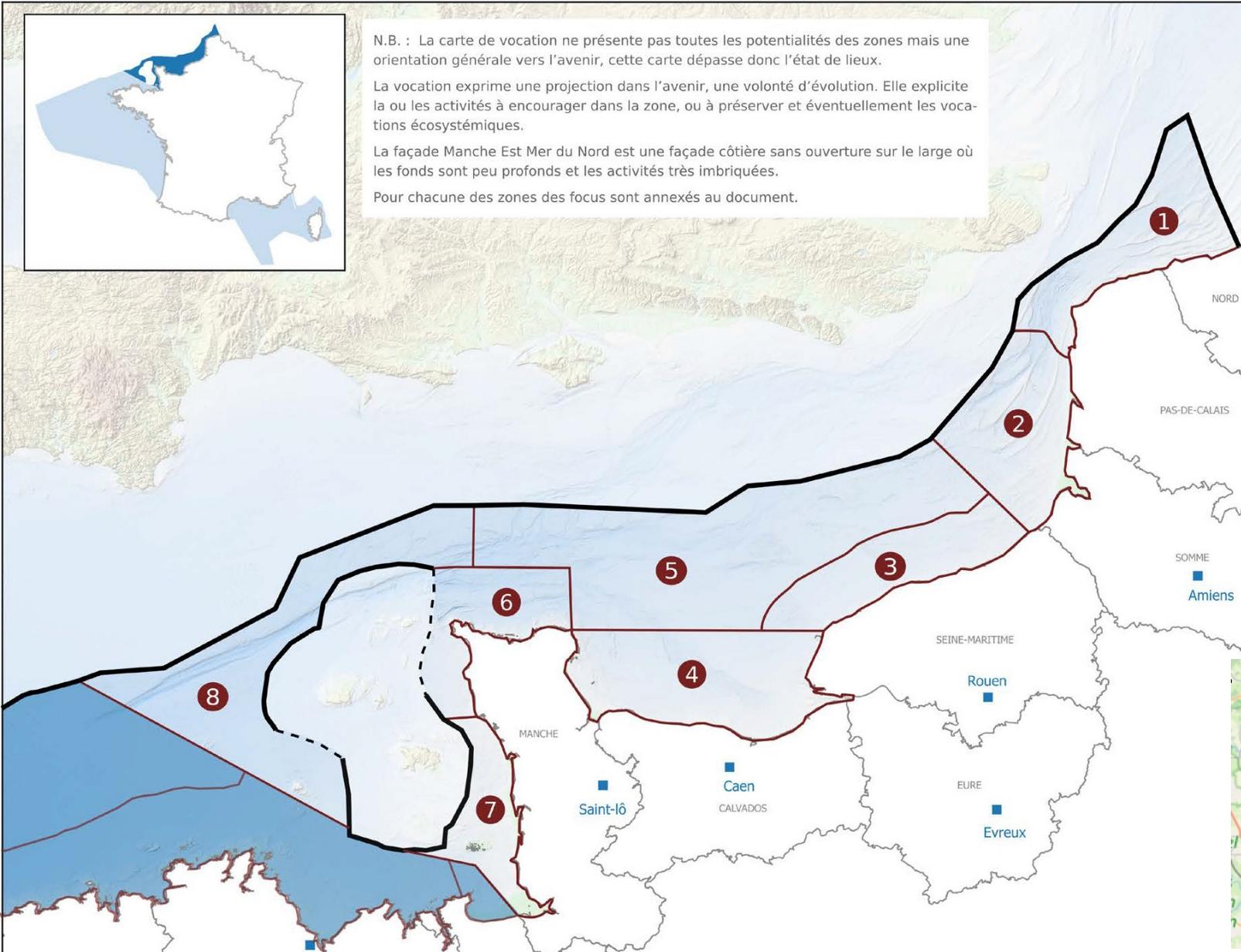
ZOOM SUR LA COHABITATION DES ENJEUX

N.B. : La carte de vocation ne présente pas toutes les potentialités des zones mais une orientation générale vers l'avenir, cette carte dépasse donc l'état de lieux.

La vocation exprime une projection dans l'avenir, une volonté d'évolution. Elle explicite la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.

La façade Manche Est Mer du Nord est une façade côtière sans ouverture sur le large où les fonds sont peu profonds et les activités très imbriquées.

Pour chacune des zones des focus sont annexés au document.



- 3 Côte d'Albâtre et ses ouverts**
Zone de confortement du potentiel des énergies marines renouvelables, des activités de pêche durable et d'extraction de granulats marins dans le respect des zones fonctionnelles halieutiques
- 4 Baie de Seine**
Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir (granulats marins, pêche, aquaculture, énergies marines renouvelables, attractivité touristiques, infrastructures portuaires, industrielles majeures et défense) et de forts enjeux écologiques estuariens (nourriceries, frayères, sites de nidification, etc.).
- 5 Large baie de Seine**
*Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.
Zone de développement des EMR et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, dont la pêche et la défense, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.*

SITE N2000 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE



ZOOM SUR LES ZONES DE PROTECTION FORTE

Définition (décret n° 2022-527) :

- « une zone géographique dans laquelle **les pressions engendrées par les activités humaines** susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont **absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées**, et ce **de manière pérenne**, grâce à [...] d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »
- En priorité au sein des Aires Marines Protégées (AMP) actuelles
- Un objectif surfacique à atteindre par façade : **1 % sur la façade MEMN**, soit environ 300 km²

Façades	Cibles
MEMN	1 %
NAMO	3 %
SA	3 %
MED	5 %

IDENTIFICATION DES SECTEURS PROPICES À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZPF

Zone protection forte potentielle

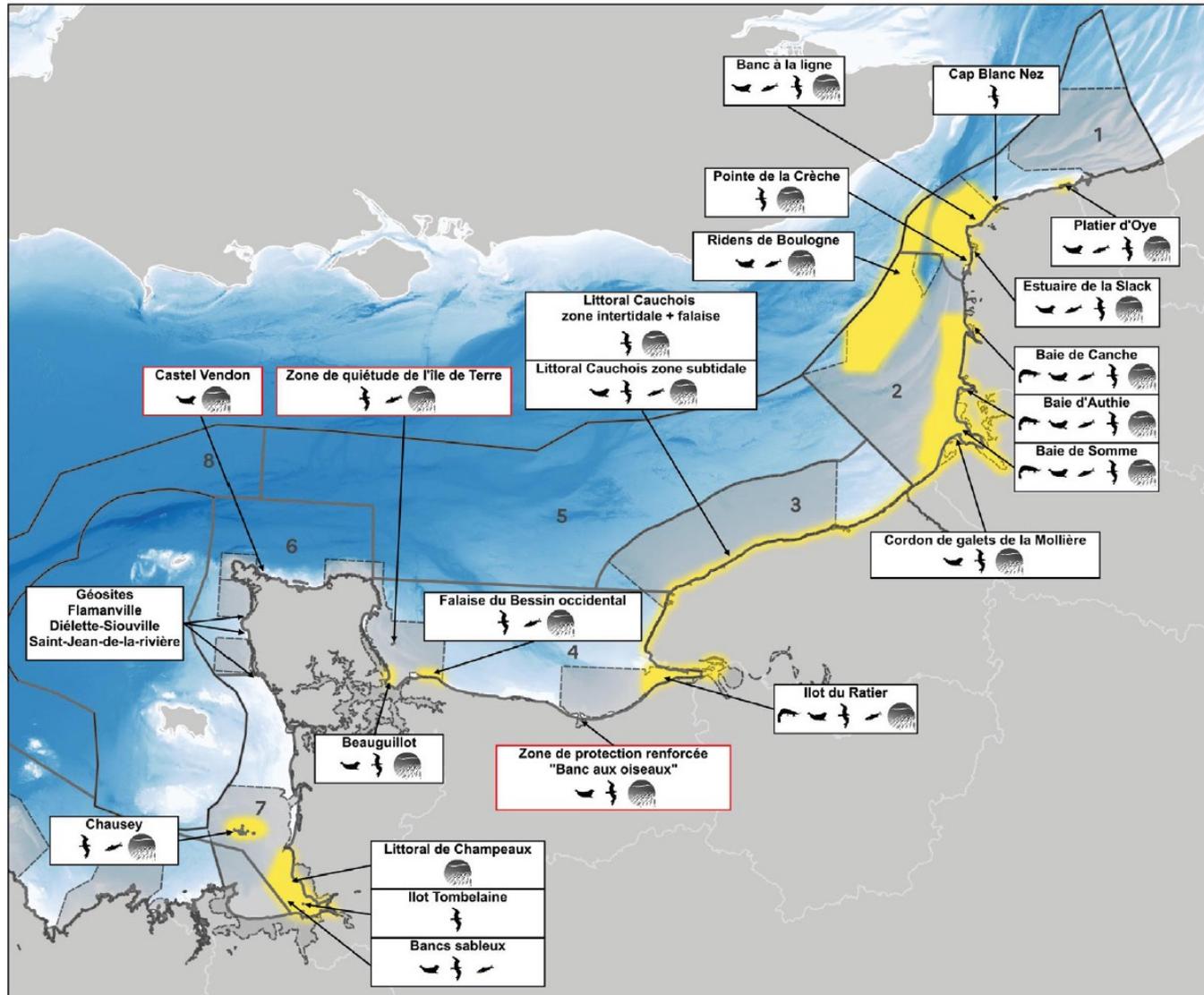
- ZPF existante
- Enjeux environnementaux d'intérêt pour le développement de la protection forte

Enjeux identifiés dans la zone

- Crustacé
- Mammifère marin
- Oiseau
- Poisson
- Habitat

Délimitation

- Emprise des aires marines protégées
- Secteurs de la carte des vocations du DSE
- Limite maritime
- Zone économique exclusive

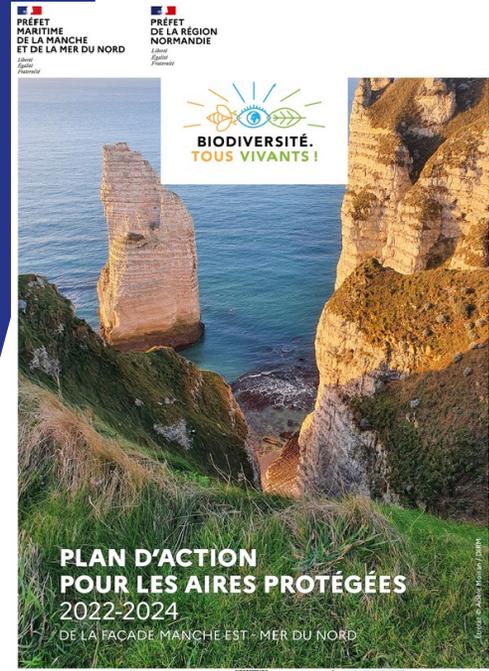


29000 km²
(8 % des eaux métropolitaines)

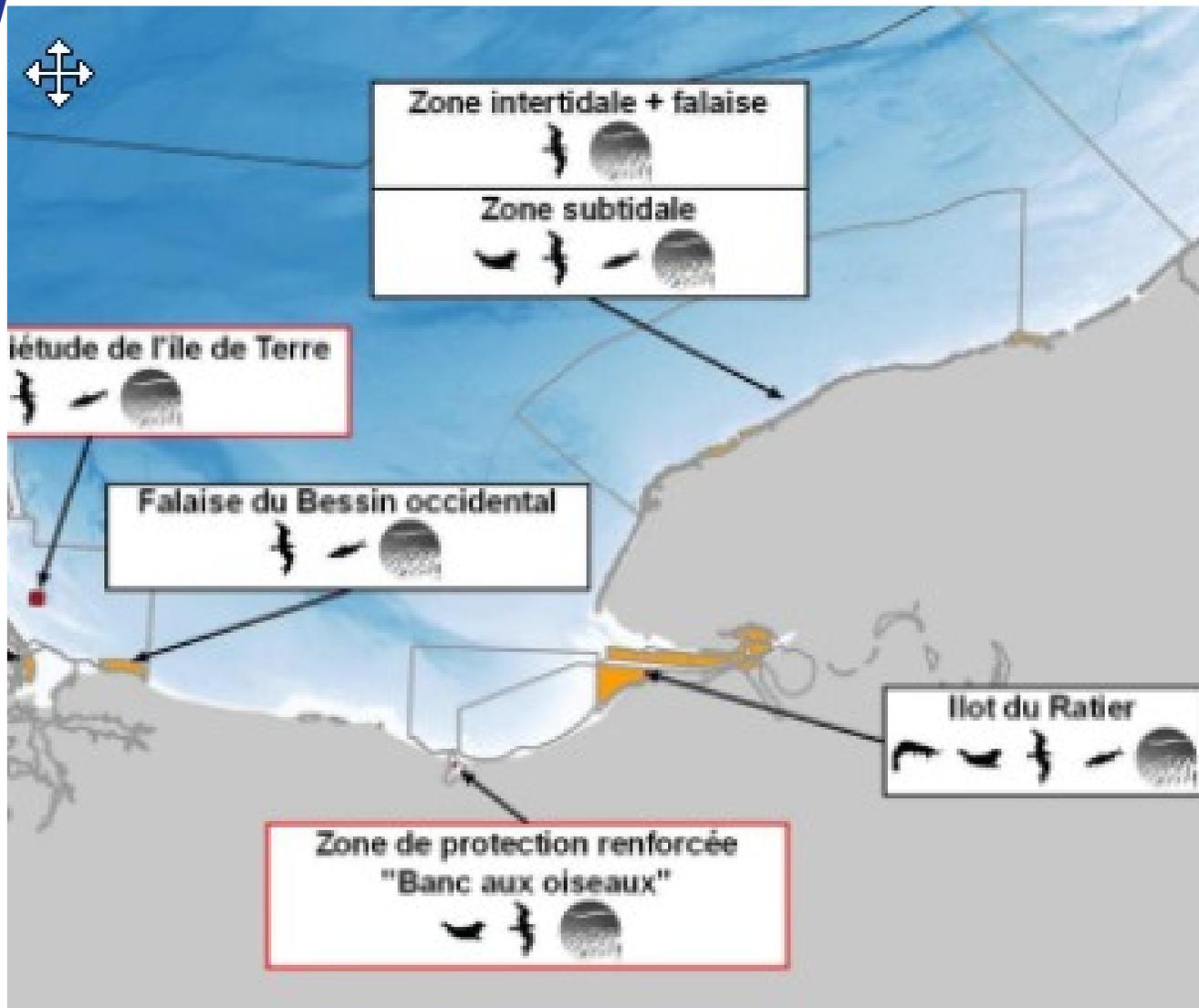
76 AMP
couvrant
38 % de la surface
de la façade

3 ZPF déjà créées

20 autres zones à enjeux identifiées au sein d'AMP existantes



LA BAIE DE SEINE ET LE LITTORAL SEINO-MARIN



- Banc aux oiseaux : ZPF existante - zone fonctionnelle oiseaux (notamment du gravelot à collier interrompu), reposoir de phoque veau marin, zone fonctionnelle pour poissons amphihalins
- Ilot du Ratier : en cours d'évaluation – production d'espèces fourrage, vasières, zone de nidification et d'alimentation d'oiseaux, reposoir pour phoque veau marin, amphihalins
- Littoral cauchois : en cours d'évaluation - nidification d'oiseaux, communauté calcaire du littoral, laminaires, moulières, elasmobranches, frayères, marsouin commun

POUR UNE EXPRESSION ÉCLAIRÉE

L'État met à disposition du public différents documents d'information et d'aide à la décision



Le dossier des maîtres d'ouvrage (DMO)



Une présentation synthétique permettant d'apporter les clés de compréhension du projet



Des outils permettant de visualiser les impacts paysagers du projet



Des rapports spécifiques basés sur la littérature scientifique disponible à ce jour



Un outil cartographique pour visualiser les données disponibles sur le portail Géolittoral



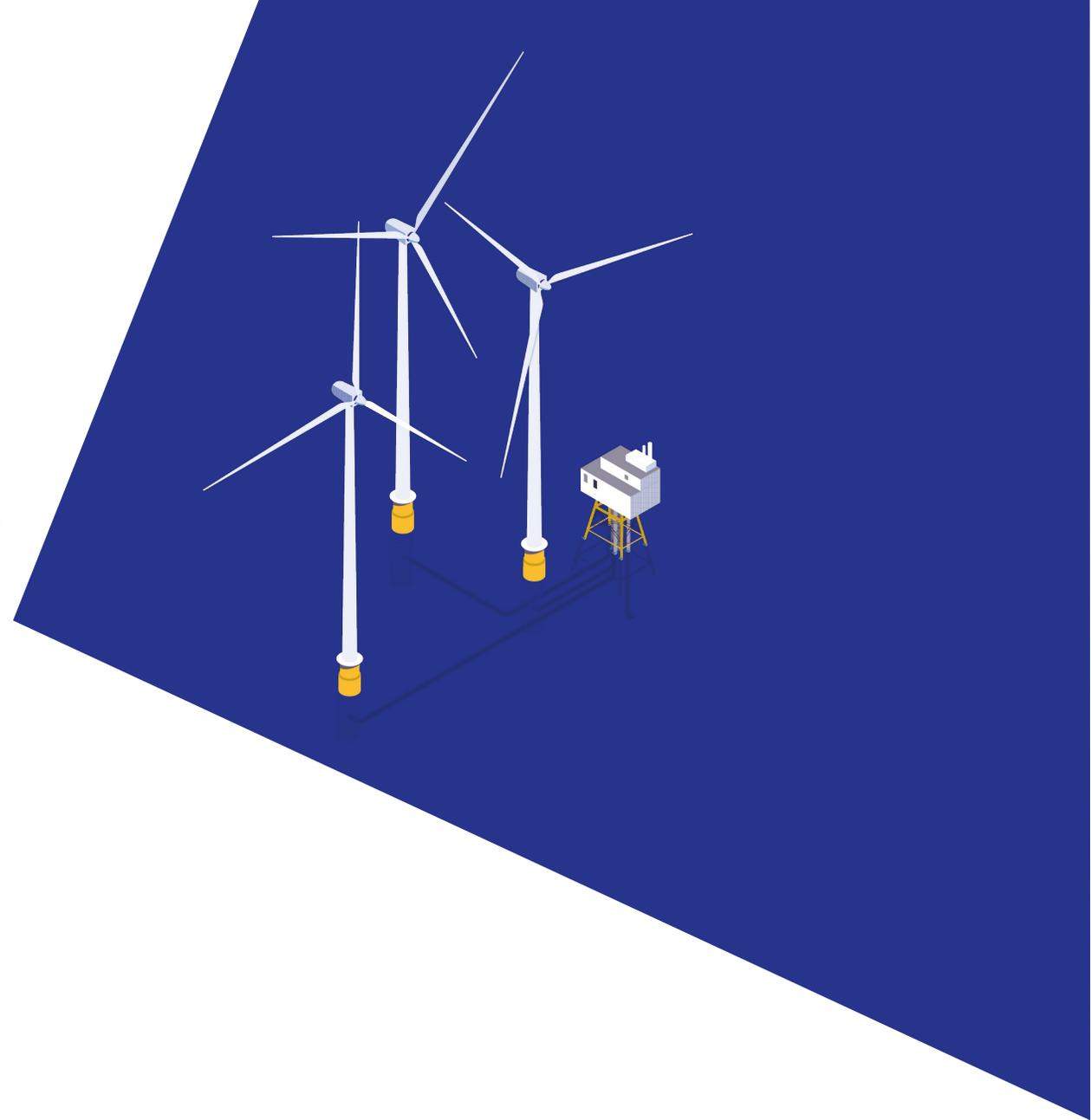
Les documents de planification importants pour la compréhension du contexte du projet sont consultables en ligne



Vous pouvez retrouver tous ces documents sur le site du débat public

Séquence 2

Biodiversité - annexes



LES ENJEUX DU DÉBAT SUR LA QUESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Renforcer la protection du milieu marin pour **atteindre le bon état écologique**:

- Améliorer la **connaissance du milieu marin** ;
 - IDENTIFIER LES LACUNES (Ou ? Quoi ?)
- Assurer la bonne **cohabitation des enjeux environnementaux et des activités à développer** ;
 - PRÉCISER LES RÈGLES POUR :
 - Un équilibre des enjeux environnementaux / socio-économiques (Quel niveau d'exigence en fonction des zones ?)
 - La cohabitation des activités entre elles (vocations des zones, priorités, exclusions, etc)
- Protéger les **zones les plus sensibles environnementalement** par le développement d'un réseau de « Zones de Protection Forte » (ZPF)
 - IDENTIFIER LES SECTEURS A PRIVILÉGIER

15 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU DSF (1/2)

Maintenir ou restaurer le fonctionnement de l'écosystème marin

Préserver les espèces et les habitats marins

Renforcer les activités de pêche en mer en maintenant des habitats marins productifs et sains

Renforcer les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole

Développer toutes les énergies marines renouvelables

Maintenir l'intérêt stratégique de la zone côtière dans les contributions matérielles aux grands projets d'infrastructures régionaux et supra-régionaux

Conforter le positionnement stratégique des ports dans l'espace européen

15 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU DSF (2/2)

Développer, soutenir et diversifier la construction, le démantèlement et la réparation navale

Maintenir les activités agricoles et pastorales dans la zone côtière

Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention de l'État en mer

Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables du littoral

Conforter la structuration par pôles de l'offre de formation professionnelle et supérieure, les capacités d'innovation et de diffusion des connaissances

Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel du bassin Manche orientale - mer du Nord

Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité de l'eau

Définir une ou des stratégies concertées à la bonne échelle de gestion des risques naturels et de maîtrise de l'artificialisation du littoral

LES DESCRIPTEURS DU BEE (1/2)

11 descripteurs évalués tous les 6 ans (dernière évaluation : 2023)

- D1 : biodiversité
- D2 : espèces non indigènes
- D3 : espèces commerciales
- D4 : réseaux trophiques
- D5 : eutrophisation
- D6 : intégrité des fonds marins
- D7 : changements hydrographiques
- D8 : contaminants
- D9 : questions sanitaires
- D10 : déchets marins
- D11 : bruit sous-marin

LES DESCRIPTEURS DU BEE (2/2)

Le niveau de connaissance :

- Pour certains descripteurs on dispose de suivis pérennes et anciens : **données quantitatives**.
 - On en dispose parfois que sur un des aspects du descripteur.
 - Il peut y avoir des disparités sur le niveau d'atteinte entre différents aspects du même descripteur.
- Pour d'autres descripteurs on dispose pour le moment encore seulement de **données qualitatives**. Elles ne permettent pas de conclure sur l'état du descripteur.
- Les **effets du changement climatique** sont difficiles à définir et mesurer. Il faudra adapter les méthodologies d'évaluation des descripteurs.

Le processus :

- 1) Évaluer l'état du milieu
- 2) Comparer au BEE à atteindre
- 3) Définir des objectifs environnementaux pour orienter les actions à conduire

LES AIRES MARINES PROTEGEES

AMP : outil de valorisation d'objectifs de conservation spécifiques

3 approches possibles :

- **Approche foncière** : acquisition de terrains à protéger (droit de propriété)
- **Approche contractuelle** : gestion des activités par contrat / charte (engagement des usagers sur une base volontaire et concertée)
- **Approche réglementaire** : réglementation spécifique des activités

Des **instances de gestion** rassemblant les acteurs du territoire

Un **document de gestion**

Éventuellement un **plan d'action**

LE RESEAU D'AMP DE LA FACADE

76 AMP couvrant 38 % (10 926 km²) de la surface de la façade (28 904 km²) :

- **1 parc naturel marin** (protection d'écosystèmes marins naturels coexistant avec des activités professionnelles et de loisir)
- **30 zones spéciales de conservation** (patrimoine naturel exceptionnel)
- **17 zones de protection spéciale** (conservation des oiseaux sauvages)
- **2 portions du domaine public maritime** détenues par le conservatoire du littoral
- **3 sites RAMSAR** (zone humide d'importance internationale)
- **1 site UNESCO**
- **11 sites OSPAR** (protection du milieu marin de l'Atlantique Nord Est)
- **5 arrêtés de protection de biotope** (protection du milieu de vie d'espèces protégées au niveau national)
- **6 réserves naturelles nationales** (valeur patrimoniale nationale ou internationale)



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS!



**STRATÉGIE NATIONALE
POUR LES AIRES PROTÉGÉES
2030**



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS!



**PLAN D' ACTIONS
2021-2023**
STRATÉGIE NATIONALE
POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LES AIRES PROTEGEES

- OBJECTIF 1 : développer un **réseau d'AP résilient** aux changements globaux
- OBJECTIF 2 : accompagner la mise en œuvre d'une **gestion efficace et adaptée** du réseau d'AP
- OBJECTIF 3 : accompagner des **activités durables** au sein du réseau d'AP
- OBJECTIF 4 : conforter **l'intégration du réseau d'AP dans les territoires**
- OBJECTIF 5 : renforcer la **coopération à l'international** pour enrayer l'érosion de la biodiversité
- OBJECTIF 6 : un **réseau pérenne** d'AP
- OBJECTIF 7 : conforter le rôle des AP dans la **connaissance de la biodiversité**

Déclinaison de la stratégie nationale et de son plan d'action :

LE PLAN D'ACTION DE LA FAÇADE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

2022 - 2024



**PLAN D'ACTION
POUR LES AIRES PROTÉGÉES
2022-2024**

DE LA FAÇADE MANCHE EST - MER DU NORD

LE PLAN D'ACTION DE LA FAÇADE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

- Pour chaque OBJECTIF
 - Des MESURES
 - Pour chaque mesure :
 - Des actions au titre du document stratégique de façade (DSF)
 - Des actions complémentaires au titre du plan d'action AP de la façade
 - Des études

LE PLAN D'ACTION DE LA FAÇADE – EXEMPLE BAIE DE SEINE

- OBJECTIF 3 : accompagner des activités durables au sein du réseau d'AP
 - MESURE 8 : garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des AP.
 - Action au titre du plan d'action AP : (issue du life Marha) : **mise en œuvre d'une méthode d'étude des effets cumulés des différentes activités en mer à l'échelle de la baie de Seine orientale (CARPEDIEM)**

LES ZPF IDENTIFIÉES SUR LE LITTORAL SEINO-MARIN (1/3)

Zone de protection renforcée dite du « Banc aux Oiseaux » dans l'Estuaire de l'Orne

Sédiments intertidaux

Nidification et zone d'alimentation de gravelots à collier interrompu

Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour toutes les espèces d'oiseaux marins en période internuptiale

Reposoirs pour le phoque veau marin

Pour les enjeux « Amphihalins » et « Zones d'alimentation des oiseaux », les enjeux sont bien présents au sein de la zone et protégés par la réglementation existante. Cependant pour être efficace, la mesure réglementaire devant protéger ces enjeux doit s'étendre sur une superficie plus importante. Sans retirer le statut de ZPF à cette zone particulière, la réglementation devrait donc être étendue pour recouvrir ces enjeux à une échelle pertinente.

LES ZPF IDENTIFIÉES SUR LE LITTORAL SEINO-MARIN (2/3)

Ilot du ratier

Interface terre-mer,
Producteurs primaires et espèces fourrages (crevettes, gobies),
Sédiments intertidaux (Vasières),
Zone fonctionnelle oiseaux marins,
Hivernage oiseaux d'eau,
Zone de nidification et d'alimentation d'oiseaux marins et d'oiseaux d'eau,
Phoques veaux marins

LES ZPF IDENTIFIÉES SUR LE LITTORAL SEINO-MARIN (3/3)

Littoral cauchois/ Seino marin – Zone intertidale + falaise à définir	Zones de nidification oiseaux, Communautés calcaires du littoral, Laminaires, Moulières intertidales
Littoral cauchois/ Seino marin – Zone subtidale à définir	Zones d'alimentation des oiseaux marins, Elasmobranches (raies douce et brunette), Zones de frayères, Moulières subtidales, Sédiments grossiers subtidaux, Marsouin commun

LE PLAN D'ACTION DE LA FAÇADE – EXEMPLE D'UN OBJECTIF (1/4)

- OBJECTIF 1 : développer un réseau d'AP résilient aux changements globaux
 - MESURE 3 : Renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'AP et de ZPF sur la base de diagnostics territorialisés et de concertations locales

1) Actions du plan d'action du document stratégique de façade

D01-HB-OE06-AN2 : Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2022-2023	Sous-action 1 Identifier sur chaque façade les habitats à enjeux forts et majeurs qui font l'objet de demandes d'autorisation de pêche au chalut ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	OFB DIRM
2022-2027	Sous-action 2 Réaliser une analyse de compatibilité avec les objectifs environnementaux du DSF dans les zones identifiées dans la sous-action 1	DIRM DDTM
2023-2027	Sous-action 3 Conduire une analyse socio-économique des activités de pêche maritime dans les zones identifiées dans les sous-actions 1 et 2	DIRM DDTM
2023-2027	Sous-action 4 Réexaminer les autorisations de pêche au chalut ou à la drague accordées dans la bande des 3 milles au regard des résultats des sous-actions 1, 2 et 3	DIRM DDTM

D01-OM-OE03-AN1 : Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2022-2027	<u>Sous-action 1</u> Identifier les espèces particulières à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente	DIRM DREAL
	<u>Sous-action 2</u> Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées	

D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2020-2027	<u>Sous-action 3</u> Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (sous-action 1)	DIRM DREAL DDTM

D01-OM-OE06-AN2 : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2022-2027	Sous-action 2 Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux	DREAL DDTM

RLI-MEMN-01 Soutenir les élaborations, aux bonnes échelles géographiques, de stratégies territoriales d'adaptation à la mobilité du trait de côte, dans un contexte de changement climatique, par les collectivités compétentes en matière de planification de l'urbanisme et de gestion des risques littoraux (Gemapi)

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2022-2027	Sous-action 1 Recenser, capitaliser, compléter et approfondir les éléments de connaissance et les mettre à disposition.	GIP ROL

	Sous-action 2 Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte ou de la bande côtière.	Collectivités territoriales compétence GEMAPI
	Sous-action 3 Accompagner les collectivités littorales pour un développement durable et résilient de leur territoire.	Préfectures de région DREAL DDTM

2) Actions au titre du plan d'action aires protégées de la façade MEMN

Opérations de restauration naturelle littorale ou d'interface terre-mer

PÉRIODE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PILOTES
2022-2024	Projet territorial de la basse vallée de la Sâane (76) : lancement des travaux de reconnexion de la Sâane à Quiberville-sur-mer.	CdL Syndicat de bassin Sâane Vienne Scie
2022-2024	Projet de reconnexion de l'Yères (76)	Syndicat mixte du littoral de la Seine-maritime
2022-2023	Projet d'adaptation du site de Fermanville (50)	CdL
2022-2024	Etudes techniques préalables à la renaturation du havre de Geffosses (50)	Communauté communes Coutances mer et bocage (CC CMB)
2022-2024	Aide à l'émergence et à la réalisation d'opérations en Normandie, objectif IV.7 de la SRB, actions 5.1 et 5.2 du PAR Normandie	DREAL Normandie Région Normandie SMLN-CdL

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

